



Virement sur un compte à l'étranger.

Par Pierre20

J'ai pour projet de m'expatrier et j'ai mis ma maison en vente. Le jour de la signature chez le notaire je devrai fournir un RIB pour le versement des fonds. Suis je obligé de fournir le RIB d'un compte domicilié en France ou est il possible de faire virer les fonds directement sur un compte à l'étranger (hors Union Européene) sans passer par un compte en France?

Merci.

Par Isadore

Bonjour,

Un RIB pour un virement un compte à l'étranger est possible, mais il vaut mieux voir en amont avec le notaire et préparer des justificatifs si la destination est un brin "exotique" et traîne une réputation de paradis fiscal.

Si le compte est situé dans un pays où l'IBAN n'est pas utilisé, attendez-vous à des difficultés. Dans ce cas il vaudra mieux utiliser un compte français (ou européen) et vous débrouiller pour le virement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous ne résidez pas déjà dans ce pays étranger, il sera compliqué d'y ouvrir un compte. Le notaire va donc verser la somme sur votre compte français, puis vous ferez le virement vous-mêmes.

Les virements hors UE occasionnent en général des frais assez élevés, choisissez bien la banque de départ du virement.